

*Mise en garde*

*Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.*

*Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.*

---



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 2 février 2015 à 19 h  
5650, rue d'Iberville, 2e étage**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement  
Madame Érika Duchesne, Conseillère du district du Vieux-Rosemont  
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard  
Monsieur Guillaume Lavoie, Conseiller du district de Marie-Victorin  
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarteau

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Josée Bédard, Directrice d'arrondissement  
Monsieur Karl Sacha Langlois, Secrétaire d'arrondissement et directeur  
des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe  
Monsieur Patrick Martel, Secrétaire d'arrondissement substitut

---

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 01.

---

10.01

**CA15 26 0025**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil  
d'arrondissement du 2 février 2015**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

De modifier le projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 février 2015 par l'ajout des dossiers suivants :

« **40.07** Édiction d'une ordonnance – Réduction de la limite de vitesse prescrite à 30 km/h sur les rues locales et à 40 km/h sur les rues collectrices de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et autorisation d'une dépense estimée à 275 000 \$ »;

« **50.01** Modification de la structure organisationnelle de la Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, et ce, en date du 2 février 2015 »;

**« 51.01 Motion – Désignation de Madame Erika Duchesne à titre de responsable de l'accessibilité universelle pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie ».**

Adoptée à l'unanimité.

---

10.02  
**CA15 26 0026**

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 19 janvier 2015, à 19 h**

Copie du procès verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les citées et les villes*;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2014 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité.

---

**10 - Période d'information des conseillers**

---

**10 - Période de questions du public**

**(PAUSE : 20 h 32 à 20 h 49)**

---

15.01  
**CA15 26 0027**

**Adoption de la « Déclaration Montréal engagée pour la culture - Pour des quartiers culturels durables »**

ATTENDU QUE l'arrondissement opère quatre installations culturelles sur son territoire, soit trois bibliothèques et la maison de la culture et offre des programmations culturelles variées et de grandes qualités;

ATTENDU QUE l'arrondissement diffuse plus de 385 activités culturelles, dans ses installations et sur le domaine public, chaque année;

ATTENDU QUE l'arrondissement témoigne de son engagement culturel envers ses citoyens en facilitant l'accès au domaine public pour la réalisation de plus de 280 événements publics chaque année sur son territoire;

ATTENDU QUE l'arrondissement soutient le Regroupement Art et culture Rosemont-Petite Patrie, qui regroupe plus de 300 artistes professionnels sur son territoire;

ATTENDU QUE l'arrondissement s'est doté d'un fonds annuel dédié à la réalisation de projets en art public sur son territoire;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne  
Monsieur Guillaume Lavoie, Monsieur François Limoges, Monsieur Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'adhérer à la « Déclaration Montréal engagée pour la culture – Pour des quartiers culturels durables ».

Adoptée à l'unanimité.  
115660003

---

20.01

**CA15 26 0028**

**Octroi d'une contribution financière évaluée à 16 700 \$ à l'organisme « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal », sous la forme de gratuité des coûts de location de l'aréna Étienne-Desmarteau pour sa Foire du livre annuelle qui se déroulera du 2 au 10 mai 2015**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'octroyer une subvention à l'organisme « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal », sous la forme d'une gratuité pour l'utilisation des locaux pour sa Foire du livre annuelle qui se déroulera du 2 au 10 mai 2015, à l'aréna Étienne-Desmarteau (montant évalué à 16 700 \$).

Adoptée à l'unanimité.  
115660002

---

20.02

**CA15 26 0029**

**Recommandation au conseil municipal - Autorisation d'une dépense de 556 000,00 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat à « Unigertec inc. » au montant de 539 683,45 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'une partie de l'égout combiné et de la conduite d'eau secondaire de la rue D'Iberville, entre la rue Holt et le boulevard Rosemont - Appel d'offres public RPPV14-10046-OP (13 soumissionnaires)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

De recommander au conseil municipal :

D'autoriser une dépense de 556 000 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'une partie de l'égout combiné et de la conduite d'eau secondaire sur la rue D'Iberville, entre la rue Holt et le boulevard Rosemont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'accorder à « Unigertec inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 539 683,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPV14-10046-OP;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

Adoptée à l'unanimité.  
1152913001

---

20.03

**CA15 26 0030**

**Octroi d'un contrat à « Les Entreprises Léon Labrecque Itée » pour la réalisation de travaux correctifs de ventilation et d'acoustique à la bibliothèque Marc-Favreau au prix et aux conditions de sa soumission du 19 décembre 2014 et autorisation d'une dépense à cette fin au montant de 78 412,95 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant - Appel d'offres sur invitation (contrat 14467) - Appel d'offres sur invitation RPPP15-01006-OI (2 soumissionnaires)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'accorder un contrat à « Les Entreprises Léon Labrecque Itée » pour un montant de 71 284,50 \$ taxes incluses, aux prix et conditions de sa soumission du 19 décembre 2014, conformément aux documents du contrat 14467 (2 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense de 78 412,95 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant, pour la réalisation de travaux correctifs de ventilation et d'acoustique à la bibliothèque Marc-Favreau sise au 500, boulevard Rosemont.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

115660001

---

20.04

**CA15 26 0031**

**Octroi d'un contrat de services professionnels à « Conception Paysage inc. » pour la planification et la production des documents en vue de la réalisation des travaux de réhabilitation du drainage, de la sécurisation et de la réfection du parcours du golf municipal pour une somme maximale de 75 021,19 \$, taxes incluses - Approbation d'un projet de convention à cette fin - Appel d'offres sur invitation RPPP14-11051-OI (2 soumissionnaires)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'approuver un projet de convention par lequel « Conception Paysage inc. », firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la planification et la production des documents, en vue de la réalisation des travaux de réhabilitation du drainage, de la sécurisation et de la réfection du parcours du golf municipal;

D'autoriser, à cet effet, une somme maximale de 75 021,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPP14-11051-OI et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole au nom de « Ville de Montréal - Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie »;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

1142913019

---

20.05

**CA15 26 0032**

**Octroi d'une contribution financière de 12 000 \$, à même le budget de fonctionnement de l'arrondissement, à l'organisme « Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) inc. », pour bonifier les projets d'animation dans les parcs du Pélican et De Gaspé, en ajout à la contribution financière de base de l'organisme déjà octroyée par l'arrondissement pour l'année 2015**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 12 000 \$ pour l'année 2015, à même le budget de fonctionnement de l'arrondissement, à l'organisme « Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) inc. », pour la consolidation des activités du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine.

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

1151663001

---

30.01

**CA15 26 0033**

**Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 29 novembre au 31 décembre 2014, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 29 novembre au 31 décembre 2014 - En vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 29 novembre au 31 décembre 2014, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 29 novembre au 31 décembre 2014 – En vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.

1153879001

---

30.02

**CA15 26 0034**

**Adoption d'une résolution, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, relative à certaines responsabilités liées au service de collecte de branches provenant du domaine privé**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter une résolution, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, relative à certaines responsabilités liées au service de collecte de branches provenant du domaine privé.

Adoptée à l'unanimité.  
1150674001

---

30.03

**CA15 26 0035**

**Autorisation d'aliénation de matériel roulant et d'équipement excédentaire de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser la mise au rancart et la vente d'équipements excédentaires tels que décrits dans la pièce jointe au sommaire décisionnel;

D'imputer la recette conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et de greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.  
1153879002

---

40.01

**CA15 26 0036**

**Édiction d'ordonnances - Programmation d'événements publics : « Sessions trad au parc Maisonneuve », « Duathlon institutionnel », « Classique rustique des Pélicans, édition printemps 2015 », « Olympiades de l'école Robert-Gravel », « Gutsy en marche », « Course pour les femmes de Montréal », « Pique-nique AER », « Course Trois, 2, 1, go! », « Marche SLA », « Classique rustique des Pélicans, édition automne 2015 »**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'autoriser, les 8,15 et 22 février 2015, entre 12 h et 17 h, dans le cadre de l'événement « **Sessions trad au parc Maisonneuve** », dans le parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2015-26-012, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 13 mai 2015, entre 7 h et 15 h, dans le cadre de l'événement « **Duathlon institutionnel** », dans le parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2015-26-013, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 29 mai 2015, entre 9 h et 21 h, dans le cadre de l'événement « **Classique rustique des Pélicans, édition printemps 2015** », dans le parc du Pélican :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de produits promotionnels.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2015-26-014, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-015, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, le 5 juin 2015, remis au 9 juin 2015 en cas d'intempéries, entre 8 h 30 et 15 h 30, dans le cadre de l'événement « **Olympiades de l'école Robert-Gravel** », dans le parc Étienne-Desmarteau :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2015-26-016, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 7 juin 2015, entre 11 h et 15 h, dans le cadre de l'événement « **Gutsy en marche** », dans le parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de produits promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2015-26-017, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-018, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, le 14 juin 2015, entre 7 h et 12 h, dans le cadre de l'événement « **Course pour les femmes de Montréal** », dans le parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de produits promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2015-26-019, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-020, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, le 4 août 2015, entre 9 h et 17 h, dans le cadre de l'événement « **Pique-nique AER** », dans le parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2015-26-021, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 29 août 2015, entre 8 h et 15 h, dans le cadre de l'événement « **Course Trois, 2, 1, go!** », dans le parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de produits promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2015-26-022, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-023, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, le 19 septembre 2015, entre 9 h 30 et 13 h, dans le cadre de l'événement « **Marche SLA** », dans le parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de produits promotionnels.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2015-26-024, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-025, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, le 31 octobre 2015, entre 9 h et 12 h, dans le cadre de l'événement « **Classique rustique des Pélicans, édition automne 2015** », dans le parc du Pélican :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de produits promotionnels.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2015-26-026, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-027, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

Adoptée à l'unanimité.  
1156762001

---

40.02

#### **CA15 26 2015-04**

**Avis de motion - Règlement intitulé « Règlement d'emprunt autorisant le financement de 6 500 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2615-002)**

Le maire de l'arrondissement, François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un projet de règlement intitulé : « Règlement d'emprunt autorisant le financement de 6 500 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2615-002).

1153357001

---

40.03

#### **CA15 26 2015-05**

**Avis de motion - Règlement intitulé « Règlement interdisant l'utilisation de la cigarette électronique dans les édifices et installations sportives et aquatiques de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » (RCA-118)**

Le maire de l'arrondissement, François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un projet de règlement intitulé : « Règlement interdisant l'utilisation de la cigarette électronique dans les édifices et installations sportives et aquatiques de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie » (RCA-118).

1151307001

---

40.04

**CA15 26 0037**

**Adoption - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » - Modification de diverses dispositions : règle d'insertion en hauteur, taux d'implantation, revêtement de toiture, nombre de logements dans la catégorie d'usage H.4, verdissement d'un terrain, stationnement pour autos et pour vélos, PIIA (01-279-41)**

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 novembre 2014;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 novembre 2014;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation eut lieu le 9 décembre 2014, eu égard au même projet de règlement;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 janvier 2015;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » (01-279-41) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » (01-279-41), afin de modifier diverses dispositions : règle d'insertion en hauteur, taux d'implantation, revêtement de toiture, nombre de logements dans la catégorie d'usage H.4, verdissement d'un terrain, stationnement pour autos et pour vélos, PIIA.

Adoptée à l'unanimité.  
1141016009

---

40.05

**CA15 26 0038**

**Adoption - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle des animaux de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » (RCA-98-1)**

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 janvier 2015;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle des animaux de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » (RCA-98-1) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle des animaux de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » (RCA-98-1).

Adoptée à l'unanimité.

1140963074

---

40.06

**CA15 26 0039**

**Adoption - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant et d'équipement » (RCA2615-001)**

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 janvier 2015;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant et d'équipement » (RCA2615-001) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un règlement intitulé « Règlement d'emprunt autorisant le financement de 2 000 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant et d'équipement » (RCA2615-001).

Adoptée à l'unanimité.

1143879008

---

40.07

**CA15 26 0040**

**Édiction d'une ordonnance - Réduction de la limite de vitesse prescrite à 30 km/h sur les rues locales et à 40 km/h sur les rues collectrices de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et autorisation d'une dépense estimée à 275 000 \$**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne  
Monsieur Guillaume Lavoie, Monsieur François Limoges, Monsieur Marc-André  
Gadoury

Et résolu :

D'adopter une résolution fixant la limite de vitesse à 30 km/h sur les rues locales et à 40 km/h sur les collectrices de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, telles que spécifiées au plan annexé au dossier décisionnel;

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2015-26-028, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3);

De transmettre, pour approbation, conformément à l'article 626 du *Code de la sécurité routière du Québec* (L.R.Q., c. C-24.2), une copie certifiée conforme de la résolution et de l'ordonnance accompagnée d'un plan de signalisation et d'un plan d'information au ministère des Transports du Québec dans les 15 jours suivants l'adoption de la présente;

D'autoriser une dépense estimée de 275 000 \$ pour la mise en place du projet;

D'imputer cette dépense, conformément à l'information financière inscrite à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.  
1145946009

---

50.01

**CA15 26 0041**

**Modification de la structure organisationnelle de la Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, et ce, en date du 2 février 2015**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

De procéder à la mise à jour de l'organigramme de l'arrondissement consécutivement à une réorganisation à la Direction du développement du territoire et des études techniques afin :

De modifier l'unité administrative (570701) pour Direction du développement du territoire et des études techniques;

De modifier l'unité administrative (570702) pour Division de l'urbanisme, des permis et de l'inspection et de fusionner ces deux activités;

De créer l'unité administrative (570703) pour Division des études techniques.

Il est entendu que de tels ajustements apportés à la structure ne dénaturent pas l'orientation donnée en août 2014 et ne reflètent qu'une volonté de faciliter la dotation, afin de trouver des gestionnaires qualifiés dans les deux domaines où leur expertise professionnelle permettra d'accomplir les mandats confiés.

Adoptée à l'unanimité.  
1151416001

---

**Motion - Désignation de Madame Erika Duchesne à titre de responsable de l'accessibilité universelle pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie**

ATTENDU QUE la Politique municipale d'accessibilité universelle de la Ville de Montréal a été adoptée en juin 2011;

ATTENDU QUE le Plan d'action de la Politique municipale d'accessibilité universelle prévoit quatre axes complémentaires dans une approche intégrée;

ATTENDU QUE la Politique prévoit un suivi administratif et un suivi politique;

ATTENDU QUE selon la Politique, un élu doit être désigné responsable du dossier de l'accessibilité universelle dans l'arrondissement;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

De désigner Madame Erika Duchesne, conseillère du district du Vieux-Rosemont, à titre de responsable du dossier de l'accessibilité universelle pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

De rendre effective cette nomination jusqu'à la fin du mandat électif 2013-2017;

De transmettre copie de la présente résolution au greffier de la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

---

**Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 20 h 59.

---

François William Croteau  
Maire d'arrondissement

---

M<sup>e</sup> Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA  
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 9 mars 2015.